

CHAPITRE IX.

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

1ère PARTIE—CHEMINS DE FER.

Aide du
gouvernement aux
compagnies de
chemins
de fer.

557. Dans les Indes et dans toutes les principales colonies anglaises, à l'exception du Canada, les chemins de fer ont été en partie, et dans certains cas, entièrement construits par le gouvernement, avec l'argent public et une forte partie des dettes publiques ont été encourues pour cette fin ; mais dans ce pays, le gouvernement n'a fait construire que l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ; le premier a été construit à la demande du gouvernement impérial, et le second pour remplir les promesses faites à la province de l'Île du Prince-Edouard quand elle est entrée dans la Confédération. Le gouvernement a cependant toujours activement encouragé les entreprises privées et n'a pas dépensé moins de \$139,745,691, à diverses époques, en bonus à différentes compagnies de chemins de fer. Cette somme représente une forte partie de la dette publique, et comme on l'a déjà dit plus haut, rapporte des profits au pays, en général, mais ne rapporte rien au gouvernement. En outre de cela, le gouvernement a, en différents temps, fait des prêts à des compagnies de chemins de fer. Le montant de ces prêts est de \$21,201,314. La contribution des gouvernements provinciaux a été de \$25,048,785 et celles de différentes municipalités de \$13,709,624.

Subven-
tions aux
chemins de
fer, en
terres.

558. En outre des sommes ci-dessus mentionnées comme ayant été payées par le gouvernement fédéral, des subventions en terres fédérales s'élevant à 46,499,433 acres ont été accordées, en différents temps, principalement aux lignes du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ; si ces terres étaient